



Dossier demande de subvention 2026

A renvoyer impérativement au plus tard le 31 Octobre 2025
à la Mairie de Villejust avec l'ensemble des pièces indiquées.

Mairie de Villejust

6 rue de la mairie

91140 VILLEJUST

Tel : 01 69 31 74 47

vie-associative@villejust.fr

Nom de l'Association :

Montant de la subvention demandée €

Cochez ci-dessous la case correspondante à votre cas

- Ceci est une première demande
- Ceci est le renouvellement d'une demande

SUBVENTION ACCORDEE EN 2024:

SUBVENTION ACCORDEE EN 2025:

PROPOSITION DE LA COMMISSION:

INFORMATIONS PRATIQUES

Qu'est ce que le dossier commun de demande de subvention ?

Le dossier commun de demande de subvention, est un formulaire simplifié destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention de la part de la commune. Il concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'association, de financement d'une action spécifique ou d'un projet d'équipement.

Pièces obligatoires	Pièces complémentaires à fournir s'il s'agit d'une première demande
<ul style="list-style-type: none">* Fiche N°1 : présentation de l'association* Fiche N°2 : compte de résultat du dernier exercice clos ou copie des comptes du dernier exercice approuvés par le président ou le trésorier* Fiche N°3 : Budget prévisionnel* Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale et/ou du dernier Conseil d'Administration* Le plus récent rapport d'activité détaillé* Attestation d'assurance multirisque et responsabilité civile (actualisée)* Le Contrat d'Engagement Républicain des associations bénéficiant de subvention publiques, signé* RIB	<ul style="list-style-type: none">* Les statuts (photocopies)* La déclaration de l'association au Journal Officiel (Photocopies)



Tout dossier parvenu sans l'ensemble des pièces justificatives ne sera pas étudié

Les moyens humains de l'association

COMPOSITION DU BUREAU

Qualité	Nom et Prénom	Adresse	Téléphone et e-mail
Président			
Vice(s)-Président(s)			
Secrétaire			
Trésorier			
Personne à contacter			

ADHÉRENTS

Au 1 octobre 2025

	NOMBRE ADHÉRENTS		DONT ADHÉRENTS VILLEJUSTIENS	
	2024	2025	2024	2025
Enfants de moins de 6 ans				
Enfants de 6 à 13 ans				
Adolescents de 13 à 18 ans				
Adultes				
Totaux				

Bénévoles mobilisés dans le cadre des réalisations :

Salariés :

Les Locaux

VOUS UTILISEZ LES LOCAUX COMMUNAUX :

Oui Non

A titre gratuit

Charges annuelles €

QUELS LOCAUX ET A QUELLE FREQUENCE ?

Locaux	OUI/NON	Fréquence
Gymnase		
Dojo		
Terrain de football		
Salle de réunion		
Espace des Coudrayes		
Poitevine		
Salle de danse		
Tennis		
Bois Courtin		
Club de l'Escapade		
Salles des 2 lacs		

UTILISATION DE LA SUBVENTION EN 2024

Expliquer comment la subvention attribuée en 2024 a été utilisée

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PROJETS POUR L'ANNÉE 2025

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COMpte DE Résultat Année.....

CHARGES		N-1	N	Produits		N-1	N
60 ACHATS	Total 60	€	€	70 PRODUIT DE FONCTIONNEMENT	total 70	€	
Achats prestations de services				Prestations de services CAF			
EDF/GDF/eau/carburants				Prestations de services MSA			
Alimentation/repas				Participation des familles			
Fournitures d'entretien/petit équipement							
Fournitures de bureau							
Fournitures activités et matériel éducatif				Produits de manifestations diverses			
61 SERVICES EXTERIEURS	Total 61	€	€				
Loyer et charges locatives							
Location de matériel							
Entretien réparation							
Prime d'assurances							
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	Total 62	€	€	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	Total 74	€	
Honoraires				Emplois aidés			
Communication / informations				Jeunesse et Sports			
Affranchissement/téléphone				Département			
Cotisations/affiliations				Région			
Transports liés aux activités				Commune			
Formation non qualifiante				Communauté de Communes			
63 IMPOTS ET TAXES	Total 63	€	€	Autres			
Taxe sur salaires							
64 CHARGES DE PERSONNEL		€	€				
Salaires							
Charges sociales (URSSAF, ASSEDIC,...)							
Provisions sur salaires et charges sociales							
65	Total 65	€	€	75 Adhésions	Total 75	€	
.							
66 CHARGES FINANCIERES	Total 66	€	€	76 PRODUITS FINANCIERS	Total 76	€	
Frais bancaire							
Intérêts des emprunts							
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	Total 67	€	€	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	Total 77	€	
68 DOTATIONS	Total 68	€	€	78 REPRISE SUR PROVISIONS	Total 78	€	
Dotation aux amortissements							
Dotations aux provisions				79 TRANSFERT DE CHARGES	Total 79	€	
.							
TOTAL DES CHARGES		€	€	TOTAL DES PRODUITS			
Evaluation des contributions volontaires en nature							
86 MISE A DISPOSITION GRATUITE	Total 86	€	€	87 CONTRIBUTION EN NATURE	Total 87	€	
Joindre attestation détaillé et signée							
Mise à disposition de personnel				Prestations en nature département/région			
Mise à disposition de locaux				Prestations en nature de la commune			
Prestations techniques				Prestations en nature de la comm de commune			
Valorisation du bénévolat				Valorisation du bénévolat			
			0				
TOTAL GENERAL		€	€	TOTAL GENERAL		€	€

Fiche N°3 : Budget prévisionnel

BUDGET PREVISIONNEL année.....

CHARGES		N-1	N	Produits		N-1	N
60 ACHATS	Total 60	€	€	70 PRODUIT DE FONCTIONNEMENT	total 70	€	
Achats prestations de services				Prestations de services CAF			
EDF/GDF/eau/carburants				Prestations de services MSA			
Alimentation/repas				Participation des familles			
Fournitures d'entretien/petit équipement							
Fournitures de bureau							
Fournitures activités et matériel éducatif				Produits de manifestations diverses			
61 SERVICES EXTERIEURS	Total 61	€	€				
Loyer et charges locatives							
Location de matériel							
Entretien réparation							
Prime d'assurances							
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	Total 62	€	€	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	Total 74	€	
Honoraires				Emplois aidés			
Communication / informations				Jeunesse et Sports			
Affranchissement/téléphone				Département			
Cotisations/affiliations				Région			
Transports liés aux activités				Commune			
Formation non qualifiante				Communauté de Communes			
63 IMPOTS ET TAXES	Total 63	€	€	Autres			
Taxe sur salaires							
64 CHARGES DE PERSONNEL		€	€				
Salaires							
Charges sociales (URSSAF, ASSEDIC,...)							
Provisions sur salaires et charges sociales							
65	Total 65	€	€	75 Adhésions	Total 75	€	
.							
66 CHARGES FINANCIERES	Total 66	€	€	76 PRODUITS FINANCIERS	Total 76	€	
Frais bancaire							
Intérêts des emprunts							
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	Total 67	€	€	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	Total 77	€	
68 DOTATIONS	Total 68	€	€	78 REPRISE SUR PROVISIONS	Total 78	€	
Dotation aux amortissements							
Dotations aux provisions				79 TRANSFERT DE CHARGES	Total 79	€	
.							
TOTAL DES CHARGES		€	€	TOTAL DES PRODUITS			
Evaluation des contributions volontaires en nature							
86 MISE A DISPOSITION GRATUITE	Total 86	€	€	87 CONTRIBUTION EN NATURE	Total 87	€	
Joindre attestation détaillé et signée							
Mise à disposition de personnel				Prestations en nature département/région			
Mise à disposition de locaux				Prestations en nature de la commune			
Prestations techniques				Prestations en nature de la comm de commune			
Valorisation du bénévolat				Valorisation du bénévolat			
			0				
TOTAL GENERAL			€	TOTAL GENERAL			€

ASSURANCE

Attestation d'assurance à jour à fournir (obligatoire—aucune subvention ne peut-être octroyée en cas de défaut d'assurance de l'association bénéficiaire)

PLANNING PREVISIONNEL 2025

Merci d'indiquer vos futures manifestations, réunions, AG sous le calendrier ci-dessous. Celui-ci pourra bien sûr être réajuster en fonction de vos besoins réels.

JANVIER		
DATE	MANIFESTATION	LIEUX
FEVRIER		
DATE	MANIFESTATION	LIEUX
MARS		
DATE	MANIFESTATION	LIEUX
AVRIL		
DATE	MANIFESTATION	LIEUX
MAI		
DATE	MANIFESTATION	LIEUX

JUIN		
DATE	MANIFESTATION	LIEUX
JUILLET		
DATE	MANIFESTATION	LIEUX
AOUT		
DATE	MANIFESTATION	LIEUX
SEPTEMBRE		
DATE	MANIFESTATION	LIEUX
OCTOBRE		
DATE	MANIFESTATION	LIEUX
NOVEMBRE		
DATE	MANIFESTATION	LIEUX
DÉCEMBRE		
DATE	MANIFESTATION	LIEUX

Je soussigné (e), (Nom et Prénom)

Représentant (e) légal (e) de l'association

Demande une subvention de fonctionnement d'un montant de €

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant,
- Certifie exacts, sincères et véritables les renseignements figurant dans le présent dossier et ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ou privés.
- Déclare avoir pris connaissance que toute subvention d'origine publique doit être utilisée par son bénéficiaire conformément à son affectation, ce qui signifie :
 - qu'elle ne peut financer que les actions présentant un caractère d'intérêt public communautaires
 - qu'elle ne peut être reversée à d'autres associations, œuvres ou entreprises (sauf lorsque est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné)
 - que son remboursement (total ou partiel) est de droit en cas de non utilisation ou d'utilisation incomplète prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionne.
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de l'association :

RIB	Code banque/établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé

IBAN	
------	--

Fait le, à Signature

Conformément à l'article 32 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les informations communiquées sont nécessaires afin de fournir les réponses et/ou les services adaptés à la demande et sont exclusivement destinées aux services en charge de répondre à la demande.

Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, ainsi qu'aux dispositions prévues par le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 entré en application à compter du 25 mai 2018, l'association bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui la concernent. Elle bénéficie en outre d'un droit à la limitation d'un traitement la concernant ainsi qu'à la portabilité de ses données. Elle peut également, pour motifs légitimes, s'opposer à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande, soit par voie électronique en écrivant à : vie-associative@mairie-villejust.fr soit par courrier postal en écrivant à l'adresse suivante: Mairie de Villejust - Service Vie Associative - 6 rue de la mairie 91140 VILLEJUST. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit. Ce justificatif ne sera pas conservé au-delà du temps nécessaire à l'exercice du droit demandé.

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS BENEFICIAINT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES

Disposition réglementaire prévue à l'article 6 du PJJ confortant les principes de la République

Préambule

- * Importance de la contribution des associations à la vie de la Nation.
- * Légitimité de la contribution financière des collectivités publiques et du respect des principes républicains par les associations bénéficiaires de subventions.
- * Principes énoncés par l'an. 6 de la loi.
- * Délimitation de la notion de subvention (art. 9- I de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs religions avec les administrations).
- * Nécessité d'une procédure contradictoire en cas de décision de retrait de subvention per la collectivité (art. L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration).
- * Rappel du principe de laïcité de la République — article 1er de la constitution selon lequel la France est une République (...) laïque ».
- * Aménagement de ces dispositions au regard de l'objet de certaines associations.

ENGAGEMENT N° 1 : LIBERTE DE CONSCIENCE

- * Respecter la liberté de conscience des membres et des tiers.
- * S'abstenir de prosélytisme abusif

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTE D'ASSOCIATION DES MEMBRES

- * Assurer la liberté des membres de se retirer de l'association.
- * Assurer le droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 3 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

- * Égalité devant la loi.
- * Égalité femmes-hommes au sein de l'association et prévention de toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.
- * Absence de toute différence de traitement injustifiée.

ENGAGEMENT N° 4 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA HAINE ET DE LA VIOLENCE

- * Ne pas cautionner ou provoquer à la haine ou à la violence.
- * Rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 5 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

- * Ne pas entreprendre, ni soutenir ou cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la dignité de la personne humaine.
- * Ne pas exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique, notamment des personnes en situation de handicap.
- * Protéger la santé et de l'intégrité physique et morale des membres et bénéficiaires des services de l'association, notamment des mineurs.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA LEGALITÉ ET DE D'ORDRE PUBLIC

- *Ne pas causer de trouble à l'ordre public.
- *Ne pas revendiquer sa propre soustraction aux lois de la République pour un quelconque motif.
- *Ne pas recourir aux actions violentes.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES FONDAMENTAUX DE LA RÉPUBLIQUE

- *Respecter l'emblème national, l'hymne national et la devise de la République.

Je soussigné(e).....

Président(e) de l'association.....

certifie avoir pris connaissance et à faire respecter le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques.

Fait à

Le

Signature :